

*Date de dépôt : 7 octobre 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Roberto Brogгинi : Quartier de Saint-Gervais : quid du transit ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En 2001, une pétition « Flâner à Saint-Gervais » était déposée devant le Grand Conseil (P 1353) et le Conseil municipal de la Ville de Genève. Cette pétition demandait la suppression du transit dans le cœur historique du quartier de Saint-Gervais.

Selon les dernières mesures de pollution ROPAG, le quartier de Saint-Gervais atteint des taux de pollution qui dépassent largement les normes admises.

Comme ailleurs, mais peut-être encore plus dans le quartier de Saint-Gervais, les règles élémentaires de circulation sont constamment enfreintes.

Le Grand Conseil a accepté la pétition (P 1353-A) le 21 septembre 2007 et l'a renvoyée au Conseil d'Etat.

Dans sa réponse du 21 février 2008 (P 1353-B), le Conseil d'Etat affirmait partager pour l'essentiel le constat des pétitionnaires et que le quartier méritait « d'être libéré de l'emprise excessive des véhicules motorisés, ceci d'autant plus que des grands parkings publics encadrent le site ».

Le Conseil d'Etat dans sa réponse indiquait que «le transit qui peut encore subsister aujourd'hui sera dument écarté» avec l'arrivée du TCOB. Le chantier de ce tram a débuté depuis plusieurs mois. Néanmoins aucune mesure physique n'empêche à ce jour le transit qui se poursuit et gêne non seulement considérablement les enfants sur le parcours de l'école, les

habitants et usagers du quartier, mais contribue également à perturber la progression des transports publics déjà déviés pour permettre l'avancement du chantier du TCOB

*Ma question est la suivante :*

*Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour faire en sorte que sa réponse du 21 février 2008 soit concrétisée et appliquée ?*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Sans reprendre sa réponse à la pétition (P 1353), le Conseil d'Etat, confirme la position qu'il a exprimée en février 2008 et réitère son souhait de voir le transit dans le quartier être écarté.

Comme il l'avait déjà précisé, l'arrivée du TCOB, aura d'une part pour conséquence de supprimer le transit dans les rues de Coutance et de Cornavin qui verront leur statut évoluer vers une réglementation inspirée des Rues Basses.

D'autre part, compte tenu de la nécessité d'assurer l'accès au parking de Grenus, des améliorations ont été apportées au projet afin de mieux prendre en compte les besoins des usagers du parking, tout en posant les premiers jalons en vue de l'assainissement du secteur. Menées en concertation avec le grand magasin du quartier et la Ville de Genève, ces mesures ont fait l'objet d'une procédure complémentaire modifiant à cet endroit le projet du TCOB durant le printemps 2009 et l'approbation des plans par l'Office fédéral des transports a pu être obtenue le 19 juin 2009 sans opposition.

La mesure principale consiste en la modification du schéma de circulation permettant une sortie du parking depuis la place Grenus sur la rue de Grenus en direction de la rue du Temple, diminuant les nuisances dans le quartier dont on rappellera que, issu d'un tissu médiéval, il est peu propice à accueillir des véhicules motorisés. Cette mesure sera accompagnée de la pose d'une signalisation lumineuse réglementant la priorité entre les transports publics et les véhicules sortant du parking.

Toutefois, ces différentes interventions ne déploieront pleinement leurs effets qu'avec la mise en service du tramway en décembre 2011, compte tenu des différentes étapes de chantier qui seront encore nécessaires à la finalisation des travaux. La direction générale de la mobilité cherche toutefois à introduire de façon progressive ces modifications afin d'habituer les utilisateurs du quartier aux modifications programmées.

Par ailleurs, et comme cela avait déjà été mentionné dans la réponse à la pétition P 1353, le Conseil d'Etat encourage la Ville de Genève à poursuivre les démarches commencées dans le cadre de la procédure d'approbation des plans du TCOB en concertation avec les associations de commerçants et d'habitants du quartier en vue de proposer un réaménagement du quartier s'inscrivant dans la perspective des mutations initiées avec l'arrivée du TCOB.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER